Commune de Doische

Doische, le 27 février 2008.
Rue Martin Sandron, 114
Tél. 082/21 47 20 Fax 082/21 47 39
Site web : www.doische.be

Convocation
du
Conseil Communal

M .....

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le 6 mars 2008 à 20 heures**, à la Maison Communale.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1° Décision sur relocation chasses en 2009.

2° Décision de ne plus assurer le transport de matériel autre que celui de la commune (sauf manifestations organisées par le Foyer Culturel).

3° Décision sur acceptation cession à titre gratuit par la SWL d'une bande de terrain à Doische rue Martin Sandron.

4° Changement dénomination partie Quartier du Petit Culot à Matagne-la-Petite : Choix d'un nom de rue.

5° Plan triennal 2007-2009 – Année 2007.01 – Restauration extérieure de l'église de Matagne-la-Petite – Approbation du nouveau projet - Choix du mode de passation du marché – Approbation de l'avis de marché – Demande des subsides régionaux – Décision.

6° Décision sur vente matériel d'imprimerie hors d'usage.

7° Motion pour une prise en compte des problèmes rencontrés par nos agriculteurs victimes des effets de la crise provoquée par l'apparition de la « fièvre catarrhale ovine ».

8° Devis forestier 2008 : Approbation devis Voirie n° SS/721/3/2007 du 19 octobre 2006.

9° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

HUIS CLOS

10° Ratification délibération du Collège Communal du 6/02/2008 désignant à titre temporaire à raison de 14 périodes/semaine Monsieur Sébastien VISCARDY, Maître d'éducation physique, en remplacement de Madame Marie-France MARTIN, en congé de maladie.

11° Ratification délibération du Collège Communal du 11/02/2008 désignant à titre temporaire à raison de 13 périodes/semaine Mademoiselle Laurence GUION, Institutrice maternelle, en remplacement de Madame Sandra MORELLE, en congé de maladie.

12° Ratification délibération du Collège Communal du 11/02/2008 désignant à titre temporaire à raison de 13 périodes/semaine Mademoiselle Géraldine COULONVAL, Institutrice maternelle, en remplacement de Madame Sandra MORELLE, en congé de maladie.

Par le Collège,

La Secrétaire, **Le Bourgmestre,**

M-P. FAYS. **A. DRICOT.**